

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 376

présenté par  
M. Baupin, rapporteur

-----

### ARTICLE 48

I. A la première phrase de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , à l'exclusion des émissions de méthane entérique naturellement produites par l'élevage de ruminants, »

II. En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« Elle »,

insérer les mots :

« tient compte de la spécificité du secteur agricole et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la troisième phrase de l'alinéa 8 du présent article.